



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°35/2013

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	22
Présents	14
Pour	14
Contre	
Non participation au vote	

L'an deux mille treize,

le vingt décembre à huit heures et trente minutes,

le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, Président.

Étaient présents : Messieurs Charles de COURSON, Patrice VALENTIN et Madame Joëlle VASSEUR. Messieurs Daniel COLLARD, Bernard DOUCET, Daniel GROSBETY, Claude PAUL, Gérard GORISSE, Pascal DESAUTELS, Patrick LIBERA, Laurent MADELINE, Roland BOULARD. Et Mesdames Françoise DUCHEIN, Virginie COËZ.

OBJET : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS - BUDGET PRIMITIF 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1424-1 à L.1424-50 et R.1424-1 à R.1424-55,

Considérant la délibération n° 47/2012 du 14 décembre 2012 par laquelle le Conseil d'Administration a adopté le Budget Primitif 2013 du SDIS de la Marne,

Considérant l'inscription d'un crédit de 168 000 € au budget primitif 2013 à l'article 6574 «subventions de fonctionnement aux associations»,

Vu le rapport du Président du Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

● **DECIDE** d'autoriser le Président à individualiser les subventions aux associations pour un total de 165 502.52 €, avec la répartition suivante :

- En faveur de L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA MARNE: montant de 156 000€
- En faveur de ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS DE SAPEURS-POMPIERS: montant de 800 €
- En faveur des ASSOCIATIONS DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE LA MARNE :
 - section JSP EPERNAY: montant de 502.92 €
 - section JSP FISMES: montant de 502.92 €
 - section JSP MONTMORT LUCY: montant de 335.28 €
 - section JSP PRIEURE DE BINSON: montant de 441.96 €
 - section JSP REIMS: montant de 228.60 €
 - section JSP SAINTE MENEHOULD: montant de 259.08 €
 - section JSP SEZANNE: montant de 137.16 €
 - section JSP VANAULT LES DAMES: montant de 289.56 €
 - section JSP VITRY LE FRANCOIS: montant de 228.60 €
 - section JSP VERZENAY: montant de 350.52 €
 - section JSP SUIPPES: montant de 883.92 €
 - section JSP WARMERIVILLE: montant de 518.16 €
 - section JSP DORMANS: montant de 243.84 €
- En faveur de l'AMICALE DES PERSONNELS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DU SDIS DE LA MARNE : montant de 4 780,00 €.

ACTE REÇU LE

23 DEC. 2013

PREFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. L.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Charles de COURSON